



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 février 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 14 février à 20h00, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Maire.

Membres Présents: Mesdames, BIENFAIT Janine, CASTAINGS Nadège, CHEVAL Marie, LASSERRE Christelle, SIMON Christine.
Messieurs LARRIEU Didier, BERDUCQ Michel, DULOOUT Alain, HONDET Pierre, LABORY-ALICQ André, PEREZ Jean Luc, SECAIL Laurent.

Membres Excusés : Mesdames BEHOCARAY Joëlle et MONTEIRO Christine
Monsieur BARRUE Florent

I –Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Monsieur le Maire présente le Projet d'Aménagement et Développement Durable intercommunal (PADDi). Il demande au Conseil de débattre sur les orientations proposées.

Introduction :« Un projet pour affirmer le positionnement du territoire »

Remarques : sans objet

Partie A : Des modes d'occupation et d'utilisation des sols mieux répartis dans un cadre structurant : Conforter le modèle de développement du territoire

Remarques : sans objet

Partie B : Des valeurs fondatrices : Soutenir les vecteurs de projet et de cohésion d'avenir

Remarques : sans objet

II - RYTHMES SCOLAIRES

Le décret permettant de repasser à la semaine de quatre jours vient d'être publié.

Il impose de saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'une proposition conjointe de la Commune et du Conseil d'école.

Le Conseil d'école d'Arbus dans sa séance du 02 février 2018, a validé l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Le Maire sollicite le point de vue de l'ensemble du Conseil Municipal sur la mise en place de cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Le Conseil Municipal approuve la décision prise par le Conseil d'école.

Une réunion se tiendra prochainement en présence du directeur de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole ALAE, des représentants des parents au Conseil d'école et de la mairie pour envisager l'organisation du temps périscolaire.

III – ACHAT SONO

La sono existante, vieillissante et en mauvais état, n'est pas adaptée pour une utilisation en dehors de la salle de la Maison Pour Tous.

Suite à plusieurs propositions, le Conseil Municipal a décidé de remettre en état la sono actuelle qui ne pourra être utilisée qu'à l'intérieur de la Maison pour Tous, d'acquérir une petite sono mobile qui servira pour les manifestations extérieures.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le devis établi par l'ONF concernant des travaux à réaliser dans la parcelle 1r 22r 23r s'élève à 3 169.00 HT pour 3.02 ha travaillés.

Cette opération pourrait bénéficier d'aides du Conseil Départemental et du Conseil Régional à hauteur de 40% du coût HT suivant les barèmes fixés au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur le Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention.

V - CONVENTION SAUR

Présentation d'un projet de convention à passer avec la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense incendie

Cette convention serait conclue pour 4 ans jusqu'au 31 Décembre 2021.

La facturation sera établie annuellement sur la base des quantités réellement effectuées, dûment inventoriées au sein du rapport annuel de la SAUR.

Le Conseil Municipal valide la signature de cette convention.

VI - NOUVEAUX STATUTS GAVE ET BAÏSE

Par délibération du 18 janvier 2018, le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse approuve la modification de ses statuts en vue de sa transformation en Syndicat Mixte au sens de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, en application de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé d'étendre sa compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2018.

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se substitue donc, pour la compétence assainissement (assainissement collectif et assainissement non collectif), aux 5 communes membres : ARBUS, ARTIGUELOUVE, AUBERTIN, LAROIN et SAINT-FAUST. Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse, désormais composé de 39 Communes et d'1 Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, devient donc à compter du 1er janvier 2018 un Syndicat Mixte.

Le Conseil Municipal approuve la modification de ces statuts.

VII – QUESTIONS DIVERSES

- La société Habitelem : va bientôt démarrer le projet de résidence locative. Elle nous sollicite pour donner un nom à la résidence. En remerciement à Titouan Lamazou qui a accepté la reproduction de certaines de ces œuvres sur les murs du bâtiment, il est proposé de donner le nom de : « Résidence Visages du Monde »
- Modifications horaires secrétariat : suite à la naissance de sa petite fille, notre secrétaire de mairie a demandé de travailler à temps partiel à raison de 80% pour une durée de 3 ans.
De nouveaux horaires ont donc été validés en Conseil Municipal :

Lundi :	9h00 12h30	13h30 – 17h00
Mardi:	9h00 12h30	13h30 – 17h00
Mercredi :	Fermé	14h00 – 20h00
Jeudi :	Fermé	Fermé
Vendredi :	9h00 12h30	14h00 – 18h30

La Commission Communication